



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Paris, le 16 décembre 2019,

Chers Amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à notre **Assemblée Générale Annuelle** qui se tiendra le :

**Jeudi 16 janvier 2020 à 16h30**  
**Aux Salons de la Maison des Arts & Métiers**  
9 bis, avenue d'Iéna – 75116 Paris

**Comme vous le savez, l'Assemblée Générale ne pouvant valablement délibérer que si le quart des membres sont présents ou représentés, votre présence (ou la remise de votre pouvoir) est nécessaire dès 16h30. A défaut de quorum, il serait nécessaire de réunir une nouvelle Assemblée Générale.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport d'activité par le Président et les Vice-présidents ;
- rapport de la Commission de Trésorerie ;
- rapport du Trésorier, quitus, approbation de la cotisation 2020 ;
- rapport des Présidents de Commissions ;
- élections au Conseil d'Administration ;
- questions diverses ;

Constance Laënnec Cuny, dans le conseil Industrie et Isabelle Hegedus dans le collège Conseils, sont rééligibles pour un 2ème mandat.

En suite du départ de Nathalie Marchand, du souhait de non renouvellement de Clara Steinitz, dans le collège Avocats, ainsi qu'à l'expiration du mandat de Patrick Boyle dans le Collège Conseils, sont à pourvoir :

- 2 mandats dans le Collège Avocats
- 1 mandat dans le Collège Conseils.

Si vous désirez faire acte de candidature, nous vous remercions de le faire, auprès de notre Secrétaire : Patrick Boyle, par courrier : PLASSERAUD, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris ou par mail : [boyle@plass.com](mailto:boyle@plass.com), **avant le 1er janvier 2020 minuit**.

Je vous remercie de bien vouloir **confirmer en ligne de manière distincte votre participation à l'Assemblée Générale et au cocktail** qui suivra à partir de 19h00 ; ou de nous adresser votre pouvoir, dès aujourd'hui et en tout cas **avant le 15 janvier 2020**, par email à : [secretariat@apram.com](mailto:secretariat@apram.com)

Nous devons vous rappeler que seuls les membres à jour de leur cotisation 2019 sont admis à participer à l'Assemblée Générale et au Cocktail.

Je vous prie de croire, chers Amis, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Valérie Dorey  
Présidente – APRAM

Pièces à télécharger : **la convocation**, **le pouvoir** et **l'invitation au cocktail**